ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation continue

Question écrite n° 65609

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le financement des filières dites « nouvelles formations d'ingénieurs ». Chaque entreprise engageant un salarié technicien supérieur dans une telle formation percevait jusqu'à présent une aide de l'Etat allant de 70 000 F à 100 000 F. Selon ses interlocuteurs, ces aides ont été supprimées depuis février 2001, alors que ce dispositif commençait de montrer de bons résultats, notamment dans le secteur PME-PMI. Selon l'ADNFI (Association des nouvelles formations d'ingénieurs), il paraît important que l'Etat maintienne son engagement pour le développement de ces filières. Il lui demande de lui confirmer la suppression de cette aide, de lui en communiquer les raisons et de lui indiquer quelles mesures ont éventuellement été prises pour la compenser.

Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité a mis en place depuis plusieurs années deux dispositifs destinés au développement de l'accès aux professions d'ingénieurs et cadres supérieurs par la voie de la formation professionnelle continue. Ces programmes ont indéniablement joué un rôle positif, notamment s'agissant de la promotion de techniciens supérieurs. L'année 2001 doit être mise à profit pour faire évoluer ces programmes en favorisant l'accès à la formation par un soutien direct à la demande. Les différents ministères concernés, essentiellement l'éducation nationale, l'agriculture et l'industrie ont été informés de cette orientation dès l'adoption de la loi de finances pour 2001. Des solutions transitoires ont été recherchées avec ces derniers afin d'assurer la continuité des actions engagées. Un nouveau programme caractérisé par un accès individuel à une offre de formation labellisée est en préparation. Son principe reposera sur une aide personnalisée, faisant appel à des financements complémentaires, notamment de conseils régionaux et des Assedic pour les demandeurs d'emploi ainsi que d'organismes collecteurs paritaires agréés pour les salariés en activité. La mise en oeuvre du nouveau programme, prévue pour 2002, nécessite également l'appui financier des ministères précités. Cette approche par le soutien à la demande individuelle articulée autour d'un projet professionnel validé devrait permettre de développer l'accès au titre d'ingénieur par la voie de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : M. Gilbert Biessy
Circonscription : Isère (2e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65609
Rubrique : Formation professionnelle
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5123

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE65609

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7096